

## Epreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien se compose de trois étapes : la présentation et l'analyse du texte, les questions sur le texte et au-delà du texte, et la phase de dialogue sur les motivations et le profil du candidat.

Les candidats doivent s'attacher à préparer sérieusement chacune de ces étapes. Le jury regrette la banalité des propos tenus dans la phase de l'entretien. A titre d'exemple la quasi-totalité des candidats évoque son intérêt pour la formation pluridisciplinaire et d'excellence en droit et en économie.... Le jury se doute que ce ne n'est pas le goût d'une formation médiocre en mathématiques et géographie qui les a conduits à préparer le concours D1.

La méconnaissance des règles relatives à l'Ecole et à ses élèves, les hésitations quant aux débouchés réellement proposés à l'issue de la scolarité font parfois douter de la réalité et du sérieux de la motivation invoquée.

La présentation du texte ne doit pas être purement descriptive et ne doit pas se résumer à la seule citation du nom de l'auteur et des idées évoquées pour justifier un plaquage de connaissances en lien moins direct que direct avec celles-ci. Le jury regrette souvent le conformisme des idées développées par les candidats et leur absence d'esprit critique à l'égard de textes parfois volontairement provocateurs.

La base de l'argumentaire doit rester juridique et économique, mais des appréciations fondées sur d'autres disciplines sont également attendues, sous réserve que le candidat utilise à cette fin des connaissances précises et objectives, dépassant la simple citation d'auteur. En particulier, citer un auteur ou une théorie que le candidat ne connaît pas, n'a jamais lu ou dont il travestit le contenu est particulièrement contreproductif et pénalisant.

Les questions peuvent être d'ordre général et le jury attend des réponses personnelles et réfléchies, puisqu'elles souvent posées de manière ouverte. Lorsque les questions sont au contraire précises (en droit et en économie), à défaut d'une réponse exacte le jury attend une réflexion logique et honnête ou la reconnaissance par le candidat de son ignorance. Une mauvaise réponse ou une absence ponctuelle de réponse ne ruine pas les chances du candidat. Au cours de cette phase de l'épreuve, le jury apprécie les capacités d'adaptation du candidat.

La partie dialogue apparaît trop souvent négligée par le candidat. Il s'agit d'une discussion ouverte permettant au jury d'apprécier la personnalité de celui-ci et l'adéquation de son profil au projet de l'Ecole et aux qualités attendues d'un élève normalien. L'école normale supérieure remplit une mission sociale particulière dont les candidats doivent avoir conscience et connaissance.

Concernant les candidats auditionnés au cours de cette session, le jury a pu constater une désinvolture flagrante en matière de présentation personnelle et de respect des règles de comportement. Au-delà des problèmes de maintien, le jury a constaté un défaut de maîtrise de la langue française particulièrement choquant quant au niveau déclaré du concours. Sans être exhaustif, on peut citer parmi les expressions rencontrées : « auto suicide », « l'inacceptation » (au lieu de refus), « dirigisme trop constrictor », « désintéressement » (au lieu de désintérêt), « prévaler » (au lieu de prévaloir) etc... De même certains tics de langage peuvent rapidement desservir le candidat (« ouais », « euh » etc...). Lors de cette épreuve, le jury ne perd pas de vue que les candidats qui seront sélectionnés seront amenés pour la plupart à occuper des postes élevés dans la fonction publique française.

Plus inquiétant le niveau moyen des candidats auditionnés a semblé inférieur à celui constaté les années précédentes. L'aggravation de cette tendance dans le futur pourrait compromettre le recrutement sur l'ensemble des postes ouverts au concours.

D'autre part, quelques confusions regrettables ont été relevées entre les droits créance et les droits de créance, entre Simone Veil (femme politique) et Simone Weil (philosophe). De même on ne peut que regretter le manque de connaissances et de curiosité concernant l'environnement intellectuel du 20<sup>ème</sup> siècle.

Pour conclure, et par décence, le jury ne citera qu'une des nombreuses perles entendues : « Vouloir trop faire d'étude, cela nuit à l'intérêt général », dans la bouche d'une candidate qui nous a déclaré vouloir devenir enseignant-chercheur...